

# CARTE D'IDENTITE

**RENDEZ-VOUS SUR [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour remplir une pré-demande**

HORAIRES : du LUNDI au VENDREDI DE 8 H 30 à 11 h 30, ET DE 13 H 30 à 17 h 00 SUR RENDEZ-VOUS ( 02.35.10.60.40)

- **ATTENTION LES REMISES S'EFFECTUENT UNIQUEMENT LE MARDI ET JEUDI DE 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 17H00**

Aucune photocopie ne sera faite en mairie, vous devez apporter VOS photocopies

**IMPORTANT : vous devez connaître les nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents**

1ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT pour Carte d'identité établie avant le 1er janvier 2004 OU après le 1er janvier 2004 pour un changement d'adresse, d'état civil ou départ à l'étranger	PERTE OU VOL
<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre ancienne carte d'identité	<input type="checkbox"/> Original + photocopie d'un document avec photographie (permis de conduire ou carte vitale ou carte d'étudiant ou carte de transport....)
	<input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage ou de décès pour justifier de votre changement d'état civil	<input type="checkbox"/> A défaut, remplir une attestation de témoins : fournie par la Mairie demandez-la avant d'établir votre demande (avec photocopie des cartes d'identité des témoins et votre photographie)
<input type="checkbox"/> Pour les majeurs : original + photocopie d'un document avec photographie ( permis de conduire ou passeport ou carte vitale ou carte d'étudiant ou carte de transport ,,,)	<input type="checkbox"/> Attestation de voyage	<input type="checkbox"/> Acte de naissance de moins de 3 mois <u>Obligatoire</u> sauf si possession d'un passeport périmé depuis - de 5 ans <input type="checkbox"/> Déclaration de vol (police, gendarmerie) ou Déclaration de perte à établir en mairie lors du dépôt de votre demande <input type="checkbox"/> Fournir 25 € en timbres fiscaux achat par vos soins au centre des impôts ou dans les débits de tabac
<input type="checkbox"/> 1 Photographie d'identité de - de 6 mois non découpée aux normes en vigueur		
<input type="checkbox"/> 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE de - de 1 an : original + photocopie Facture d'eau ou d'énergie ou téléphone ou avis d'imposition ou assurance habitation ou loyer sauf quittance de particuliers, Surtout pas de facture d'Ordures Ménagères		
Pour les majeurs hébergés chez un tiers : <input type="checkbox"/> Attestation manuscrite de l'hébergeant + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant		
<b>POUR LES MINEURS : (toujours accompagnés du représentant légal)</b>		
<b>Présence obligatoire au dépôt de la demande</b>		
<input type="checkbox"/> <u>Original et copie</u> du titre d'identité du parent accompagnant le mineur		
<input type="checkbox"/> Présentation du livret de famille mis à jour		
<input type="checkbox"/> Si <u>les parents sont séparés ou divorcés</u> , fournir le jugement ( <u>original et copie complète</u> ) relative à l'autorité parentale et à la résidence principale de l'enfant		
<input type="checkbox"/> A défaut d'un jugement : <u>autorisation écrite de l'autre parent</u> autorisant l'établissement d'une carte d'identité et stipulant qu'il n'existe pas de jugement pour l'enfant avec la légalisation de sa signature à faire en mairie + photocopie de sa pièce d'identité		
<input type="checkbox"/> <u>En cas de résidence alternée</u> : fournir 1 justificatif de domicile récent (original <u>et</u> photocopie) de l'autre parent et sa pièce d'identité (au moins la copie, si possible présenter l'original)		

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERA REJETEE**